

Produits chimiques : 5 mois pour s'adapter

L'Europe sera plus regardante sur les substances présentes dans les produits. Aux industriels de se préparer.

Trois questions à...

Gaëlle Avon, chimiste, conseiller technologique auprès des entreprises.

Quel est votre rôle à la chambre régionale de commerce et d'industrie ?

Conseiller et accompagner gratuitement les chefs d'entreprise bas-normands, dans l'adaptation de leurs produits aux nouvelles normes sur les produits chimiques. L'objectif est d'insuffler une démarche d'éco-innovation dans les industries de la région, qu'elles soient grandes ou petites. Quand tel type de produit utilisé jusqu'alors se retrouve interdit ou limité, il faut bien trouver une solution de remplacement, avec des produits à base de végétaux par exemple.

Que dit la réglementation ?

D'ici le 30 novembre, selon la norme européenne Reach de 2007, toutes les entreprises devront avoir recensé l'ensemble des substances chimiques utilisées dans leurs produits. Toutes les substances vont être regardées de près. Cette démarche est un principe de précaution. Il s'agit de tout remettre à plat avec les mêmes règles du jeu pour tous. Les entreprises doivent évaluer leurs produits



et leurs process de fabrication pour obtenir la mise sur le marché. Cela concerne aussi, bien sûr, les produits d'importation.

Des exemples de substances chimique utilisés dans des produits courants ?

Le chrome 6, un anticorrosif utilisé dans de nombreux secteurs comme la carrosserie, le peroxyde d'hydrogène contenu dans la pâte à papier, l'isopropanol dans les cartes électroniques, l'isopentane dans les réfrigérateurs...

Recueilli par
Laurent LE GOFF.

Contact : Gaëlle Avon au 02 31 54 40 31.